

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



COMPTE RENDU du CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 01 décembre 2014 à 19h30 à « LA ROCHE DU TRESOR » à PIERREFONTAINE-LES-VARANS

❧❧❧❧

1) Aménagement du territoire :

Modification des statuts du Syndicat

Le syndicat mixte, sur lequel les conseils de Communauté des 2 Communautés de Communes du pays des Portes du haut Doubs, ont été amenés à délibérer dernièrement, sera porteur du SCoT et de la contractualisation avec le Conseil Régional. Sa création devrait être confirmée très prochainement par la Préfecture. Cependant, alors que l'identité juridique des Pays a été supprimée cette année par la loi MAPAM, ce terme ne peut plus être utilisé. Ainsi, les 2 conseils de la Communauté de Commune du Pays de Pierrefontaine Vercel et de la Communauté de Communes des Premiers Sapins ont voté la modification des statuts. Le syndicat ne s'intitulera plus « Syndicat du Pays des Portes du Haut Doubs » mais « Syndicat des Portes du Haut Doubs ».

Préparation de l'Assemblée Générale du Syndicat des Portes du Haut Doubs

Pour la première fois, les deux conseils communautaires seront réunis pour un travail collectif sur le Schéma de Cohérence Territoriale. Cette rencontre sera l'opportunité de revenir sur les prochaines échéances de son élaboration. Divers sujets, tels que l'élection du Président et des Vices Présidents du syndicat, la définition des modalités de concertation du SCoT, le lancement de la consultation auprès des cabinets d'études, le financement ou encore les demandes de subvention à déposer, seront abordés et soumis à débat.

La présence à cette réunion des deux conseils de communautés est importante. Dans l'attente de l'arrêté de création du syndicat par le Préfet, elle se présentera en effet comme le principal lieu d'informations et d'orientations des prochaines échéances. Tous les documents disponibles seront téléchargeables sur la plateforme de partage documentaire (serveur CCPPV)

Le mois de décembre sera ensuite l'opportunité que vous nous fassiez part de vos remarques sur les différents enjeux présentés.

L'Assemblée Générale de création du syndicat, lieu du vote, sera ainsi organisée sur la base des retours des observations des délégués communautaires le 8 janvier prochain à l'occasion des vœux du Pays des Portes du Haut Doubs.

Contrat de Pays

Le Contrat de Pays est un des principaux outils de développement de notre territoire. Il traduit en termes opérationnels les orientations stratégiques de notre charte. Il identifie un ensemble d'actions et de projets qui seront réalisés sur une période donnée. Fruit d'un arbitrage entre les collectivités locales et de négociations avec les partenaires financiers du Pays, le contrat cible les projets prioritaires et identifie les modalités de leurs financements.

Sur la période de 2007 à 2013, 676 702 euros ont ainsi été répartis sur des projets structurants du Pays.

La prochaine contractualisation avec le Conseil Régional sera réalisée avec le syndicat. Le contrat est prévu sur deux périodes de trois ans. Nous reviendrons lors de cette assemblée générale sur les axes stratégiques définis par la Région.

2) Gestion des déchets :

Réponse pour le marché de la Ressourcerie

Le marché sur l'accueil des usagers déposants et le traitement par le réemploi des objets détournés du réseau intercommunal de déchetterie (La Ressourcerie) avait été lancé pour une période expérimentale de 2 ans en 2010 renouvelable une fois et se terminant le 31 janvier 2015.

La consultation de prestataires pour ce marché a donc eu lieu en novembre. Les réponses ont été reçues pour le 14 novembre 2014.

Après réunion de la Commission d'Appel d'Offre le 01 décembre à 19h00, celle-ci a statué sur le choix du prestataire.

- **Après présentation de ce choix, le conseil de communauté autorise l'ouverture des crédits correspondant.**

Tarifification sacs et bacs :

Afin d'éliminer des surplus de déchets ponctuels, des sacs prépayés de 50L sont vendus par la Communauté de Communes au tarif d'1€ l'unité.

Pour les déchets des manifestations, un système de prêt a été mis en place : des bacs de 660L sont loués au coût de 10€ la levée (levée à 6,30€ + abonnement + charges). Il a été proposé au Conseil de Communauté de reconduire à l'identique ces 2 systèmes tarifaires.

- **Le système de régie exigeant une délibération annuelle sur les tarifs, le Conseil Communautaire a voté les prix des sacs prépayés et des bacs de prêt pour l'année 2015 à l'identique de ceux de 2014.**

3) Développement économique et emploi :

Vente d'une parcelle Tranche 2 ZA ETALANS à la SAS ROCKALLIANCE

La SAS ROCKALLIANCE, représentée par Olivier GRILLET, possède déjà une parcelle de 7 138 m² sur la tranche 2 de la ZA d'Etalans, sur laquelle est implanté un bâtiment de stockage de sel de déneigement. La SAS ROCKALLIANCE souhaite acheter une nouvelle parcelle d'environ 20 ares en prolongement de son bâtiment actuel afin de stocker du sel conditionné en big bag et en sacs de 25 kg sur palette. Le plan de la parcelle est téléchargeable sur la plateforme documentaire (serveur CCPPV).

Cette parcelle sera vendue au prix de 11 € HT le m² viabilisé.

Le prix envisagé est conforme à l'avis des domaines.

- **Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le président à vendre cette parcelle.**

4) Plan Climat Energie :

Stratégie Climat-énergie :

Le PCET est composé de trois éléments principaux, le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations d'énergie, la stratégie climat-énergie et le plan d'action. Après la réalisation du diagnostic en mars 2013, l'étape suivante est la validation de la stratégie climat-énergie puis la mise en place du plan d'actions.

La stratégie est un document cadre du PCET. Elle permet de servir de guide à la formalisation du plan d'actions. C'est elle qui va poser les objectifs stratégiques et opérationnels du PCET. Elle est construite à partir du diagnostic, des résultats des ateliers de concertation réalisés en juillet 2013 et basée sur les objectifs du PCET et du Schéma Régional Climat Air Énergie, à savoir une réduction de 20 % de la consommation en énergie finale, une réduction de 20 % des émissions de GES et une augmentation de 32 % de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, le tout d'ici 2020. De plus, la France demande d'appliquer le facteur 4 qui représente une division par 4 des émissions de GES et des consommations d'énergie d'ici 2050.

La stratégie climat-énergie est organisée autour de cinq axes thématiques et un axe transversal.

- Axe 1 : L'efficacité énergétique du bâti, vers une réduction de la consommation énergétique.
- Axe 2 : Réduire le poids des transports et se tourner vers une mobilité durable.
- Axe 3 : Pérenniser et valoriser les ressources naturelles locales.
- Axe 4 : Développer un aménagement durable du territoire.
- Axe 5 : Se tourner vers une agriculture durable, économe en énergie et respectueuse de la biodiversité.

- Axe transversal : Développer l'information et la communication autour du PCET.

Ces différents axes ont été priorisés à la fois dans le temps et par importance (par rapport au gain possible en matière de réduction d'émission de GES et par facilité de mise en œuvre des actions associées).

Ces orientations stratégiques, récapitulées ici sous forme synthétique, sont détaillées dans la version complète de la stratégie climat-énergie.

Elle est téléchargeable sur la plateforme documentaire (serveur CCPPV).

- **Le conseil de communauté a adopté à l'unanimité la stratégie climat-énergie du Plan Climat Énergie Territorial du Pays des Portes du Haut-Doubs ainsi formulée.**

Plan d'Approvisionnement Territorial :

Lors de la dernière commission PCET du 22 octobre 2014, il a été décidé de créer une sous-commission dédiée au Plan d'Approvisionnement Territorial pour réfléchir des suites à donner à l'étude finalisée en juillet 2013 et des actions à mettre en place. L'élu proposé pour être le référent de cette sous-commission est Denis Donzé, maire de Guyans-Durnes. Les membres seront composés d'une partie des membres de la commission PCET.

État et avancement du projet de covoiturage sur l'Arc Jurassien :

Le territoire du Pays des Portes du Haut-Doubs s'est engagé depuis le début de l'année 2014 dans une démarche de promotion du covoiturage à l'échelle de l'Arc Jurassien. Ce projet déjà conduit sur la période 2011-2013 sur les territoires frontaliers a permis d'initier une dynamique autour des questions de mobilité en zone de montagne et de promouvoir l'offre de covoiturage dans un cadre domicile-travail transfrontalier.

Ce projet s'est effectué en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura, le Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs pour la partie française, et Arcjurassien.ch, ADAEV pour la Vallée de Joux, ADNVA pour le Nord Vaudois, Agglomération urbaine du Doubs et Canton du Jura pour la partie suisse.

Pour la période 2014-2015, ce projet s'est étendu à notre territoire et le Territoire de Belfort pour la partie française, et le Val de Travers et le Jura Bernois pour la partie suisse. Il permet également d'expérimenter de nouvelles solutions en relation avec les entreprises, les collectivités et les usagers.

Dans ce cadre, il est prévu au printemps 2015 que le bureau d'étude Mobilité réalise des animations de promotion du covoiturage dans 6 communes du territoire, Etalans, Valdahon, Flangebouche, Loray, Orchamps-Vennes et Nods.

Actuellement, différentes zones possibles d'aménagement d'aires de covoiturage sont en cours d'identification sur les communes d'Etalans, Orchamps-Vennes, Nods, Flangebouche, Loray et Fuans. Il s'agit de recenser quels seront les besoins en signalétique à mettre en place.

5) Administration générale :

Autorisation du droit de sols :

Les communes membres d'un Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) de + de 10 000 habitants et qui ont un Plan local d'Urbanisme (PLU), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou une prise de compétence en matière de carte communale doivent instruire leur permis de construire à partir du 01/07/2015.

Les autres communes ayant une carte communale sans prise de compétence devront le faire avant le 01/01/2017.

Les communes soumises aux Règles Nationales d'Urbanisme (RNU) continuent de bénéficier du service d'instruction gratuit de l'Etat.

Sur notre territoire, nous sommes donc contraints de devoir créer un service commun au côté des services de l'état pour réaliser l'Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Aussi, le Conseil de Communauté a été informé que la procédure de recrutement de ce profil doit être enclenchée début décembre et il sera sollicité en début d'année afin de créer le poste nécessaire. Un groupe de travail composé d'Albert GROSPERRIN, de Gérard LIMAT, de Thierry VERNIER et de Noël PERROT, après avoir fait quelques réunions avec les services de l'état et fait un travail de fond a élaboré un profil de poste et des scénarii de financement de ce service. Le profil du poste et les scénarii de financement proposés seront mis en ligne sur la plateforme de téléchargement (serveur CCPPV).

Acquisition du terrain pour les locaux administratifs :

Pour information du Conseil du Communauté et conformément à sa délibération du 06 octobre autorisant le président a engagé les démarches d'achat, de financement et de consultation d'architectes, le président a signé le compromis d'acquisition du terrain le 20 novembre 2014. La signature définitive d'acquisition est prévue le 11 décembre 2014.

Plateforme de téléchargement (serveur CCPPV) :

Il a été voté en conseil de communauté le 06 octobre dernier le règlement de fonctionnement intérieur de la Communauté de Communes du pays de Pierrefontaine Vercel pour le mandat actuel.

Dans ce règlement, il est évoqué la possibilité pour l'ensemble des délégués communautaires de télécharger sur une plateforme sécurisée par l'entrée d'un identifiant et d'un mot de passe, les documents de consultation nécessaires aux conseils de communauté.

Un guide d'utilisation avait été joint à la note de synthèse préalable au conseil. Il est à utiliser avec confidentialité.

Il sera également envoyé sur les adresses des mairies et téléchargeable sur la plateforme.

Présentation de l'Indispensable des Elus :

Nous avons souhaité réunir dans un document papier et sous forme de dossier une présentation élargie de la Communauté de Communes et des services qu'elle développe sur son territoire.

Ce document baptisé « l'Indispensable des Elus » a été distribué lors du Conseil de Communauté du 01 décembre.

Il est voué à évoluer en fonction de l'évolution de la CCPPV.

Il sera donc également téléchargeable sur la plateforme du serveur CCPPV dans sa dernière version.

Ainsi, les délégués communautaires seront informés régulièrement de ses mises à jour et ils pourront imprimer les pages nouvelles au fur et à mesure des mises à jour.

6) Questions diverses

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.